

Les besoins simultanés des professionnels et des usagers-clients employeurs



Nos activités sont articulées pour répondre, simultanément, aux besoins des professionnels et des usagers-clients employeurs :

- **Des professionnels techniciens intervenants.**

Des freins ont été exprimés face aux métiers au domicile des particuliers : rémunérations médiocres, déficit de reconnaissance sociale, mauvaise qualité de l'emploi par manque de formation, pénibilités physiques et psychologiques dans les métiers d'accompagnement. Des besoins personnalisés ont été précisés :

- Trouver un vrai travail et éviter les circuits illégaux qui nuisent à l'image professionnelle.
- Evoluer de façon autonome en évitant de s'isoler pour ne pas se retrouver en marge d'un milieu professionnel.
- Avoir des missions à proximité de son domicile en limitant les frais et les temps de déplacements, afin d'en dispenser suffisamment pour se constituer un revenu décent.

- **Des particuliers pour des services rendus à la personne à son domicile et dans son environnement immédiat.**

Toutes prestations découlant de l'évolution des modes de vie, ainsi que des travaux de rénovation, dont les SAP (Services à la personne) dans le cadre de la loi Borloo, au nombre de 26 activités :

- Des services dits de confort (ménage, préparation de repas, petit bricolage, l'entretien des jardins...)
- Des services à la famille (garde d'enfants, accompagnement des enfants de 3 ans et plus en dehors du domicile, soutien scolaire, ...)
- Des services d'assistance pour les personnes dépendantes (garde d'enfants de moins de trois ans, assistance aux personnes âgées et handicapées, aide à la mobilité, ...)

- **Des particuliers pour le "Maintien de leur autonomie à domicile".**

Les usagers souhaitent recevoir un accompagnement qualitatif face à un état de fragilité ou de handicap, au travers des qualités humaines des intervenants et de leurs compétences techniques.



Sous l'influence de déficiences et de souffrances physiques et psychiques, ces particuliers désirent ancrer leur accompagnement sur la complicité et la confiance qui s'établissent avec leur aidant.

- Choisir les aidants professionnels en étant épaulés dans le recrutement pour respecter leurs obligations sociales, et être soutenus de façon à se protéger contre les personnes peu scrupuleuses.
- Être secondés dans l'organisation, le pilotage et la gestion des intervenants à domicile.
- Accéder à des formations adaptées à leurs proches qui restent en veille face à leur perte d'autonomie. Cela afin de se maintenir à leur domicile le plus longtemps possible, en diminuant les interventions des professionnels et leurs coûts.

- **Des personnes "morales" du secteur du Bâti face au vieillissement de leurs actifs.**

Les Séniors sont beaucoup moins nombreux dans les métiers du bâtiment. Les fins d'activités étant plus précoces, la question des conditions de maintien et de gestion des actifs dans l'emploi va se poser avec plus d'acuité du fait de plusieurs facteurs :

- La limitation du recours aux cessations totales anticipées.
- L'allongement de la durée de cotisations nécessaires pour des retraites à taux plein.



Les entreprises du Bâti sont concernées par notre cause.

Face à l'usure professionnelle, frilosité des employeurs à l'embauche des actifs Séniors, classés actuellement par Pôle Emploi "risque d'exclusion" à partir de 45 ans. Fins de carrières chaotiques qui menacent la cohésion sociale (concurrence entre les générations, recul du départ à la retraite, travail illégal).